

Contrat de réciprocité

entre l'Eurométropole de Strasbourg,
la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

L'agglo.



Saint-Dié des
Vosges



l'accueil est dans notre nature

Communauté
de communes

Strasbourg eu
eurométropole



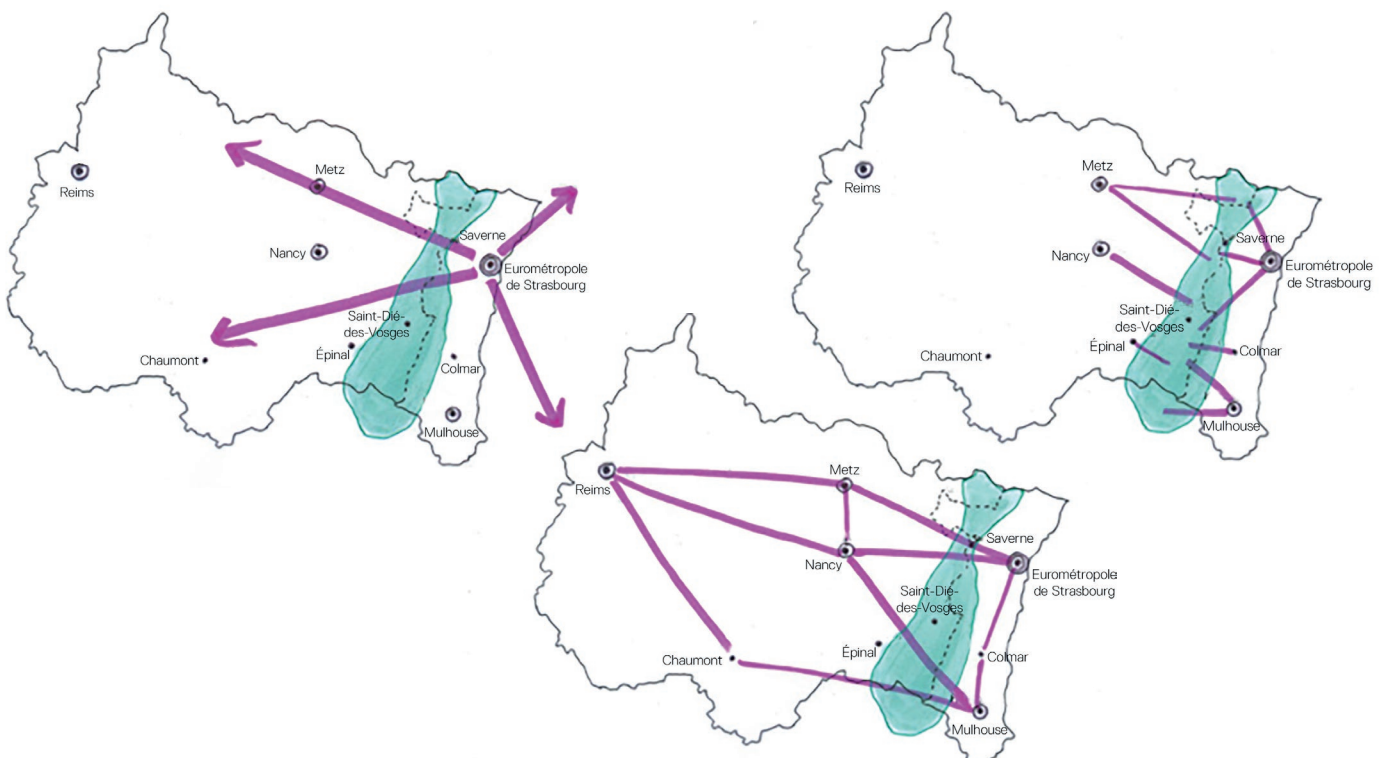
Les Vosges pour bien commun

La constitution de la Région Grand Est repositionne le massif des Vosges, autrefois aux limites des anciennes régions, comme un espace central au cœur d'un réseau d'agglomérations et de métropoles que constituent le sillon lorrain et la vallée du Rhin supérieur. Les Vosges demeurent le massif français le plus densément peuplé (84 hab/km², soit trois fois plus que la moyenne nationale), du fait de sa vocation industrielle (taux d'industrialisation de 14,5 %) et du poids de son activité touristique (plus de 10 000 emplois). Les relations entre ces territoires ont, historiquement, le plus souvent été abordées en dissociant les espaces urbains des plaines et les espaces de montagnes, plus ruraux.

Cette approche tranchée, autrefois constitutive de l'organisation du territoire, est à l'origine d'une vision polarisée de l'aménagement du territoire de l'après-guerre et de relations souvent déséquilibrées, au profit des agglomérations. À l'ère de la mondialisation et du numérique, les enquêtes sur les modes de vie ou le monde économique montrent que population et acteurs socio-économiques aspirent aux mêmes attentes et besoins, qu'ils soient établis en ville ou dans des communes rurales (accès à l'emploi, formation, accès au logement, offre de commerces, transports alternatifs à la voiture, services à la personne ou aux entreprises, accès aux équipements et services culturels, médicaux ou sociaux, accès au numérique, etc.).

La démarche des contrats de réciprocité contribue, comme d'autres politiques publiques, à sortir d'une vision pyramidale de l'aménagement pour construire des accords stratégiques entre les territoires urbains et montagnards, ayant chacun des atouts et des ressources propres à mettre en commun pour le gain de tous en matière de résilience et d'attractivité ; et amplifier ainsi l'efficacité des politiques publiques dont ils sont les porteurs. En mettant en avant leurs liens et leurs complémentarités, ces accords stratégiques ont pour objectif, à terme, de tisser puis renforcer des réseaux de territoires autour de projets fédérateurs où la force de chacun renforce celle de tous, dans un souci de cohérence et d'échanges réciproques.

LES VOSGES COMME BIEN COMMUN POUR RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ESPACES MÉTROPOLITAINS ET LES ESPACES RURAUX



La genèse de la démarche

Le Pacte métropolitain d'innovation et le Contrat de coopération métropolitain signés entre l'État et l'Eurométropole de Strasbourg le 27 février 2017 incluaient la perspective d'expérimentation d'un nouveau type de contrat de réciprocité et de solidarité des métropoles avec leur environnement pour que la croissance métropolitaine s'effectue en harmonie avec le développement des territoires environnants.

L'approfondissement des coopérations existantes est la condition de mise en place d'une réelle « Alliance des territoires » par la mise en commun de projets à différentes échelles, l'élaboration d'accords stratégiques entre territoires urbains et ruraux constituant un levier d'équilibre et de cohésion entre territoires.

Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg (environ 500 000 habitants) a étudié, avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS), la mise en œuvre d'un programme partenarial et expérimental avec deux intercommunalités volontaires : la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (environ 78 000 habitants) et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (environ 22 000 habitants).

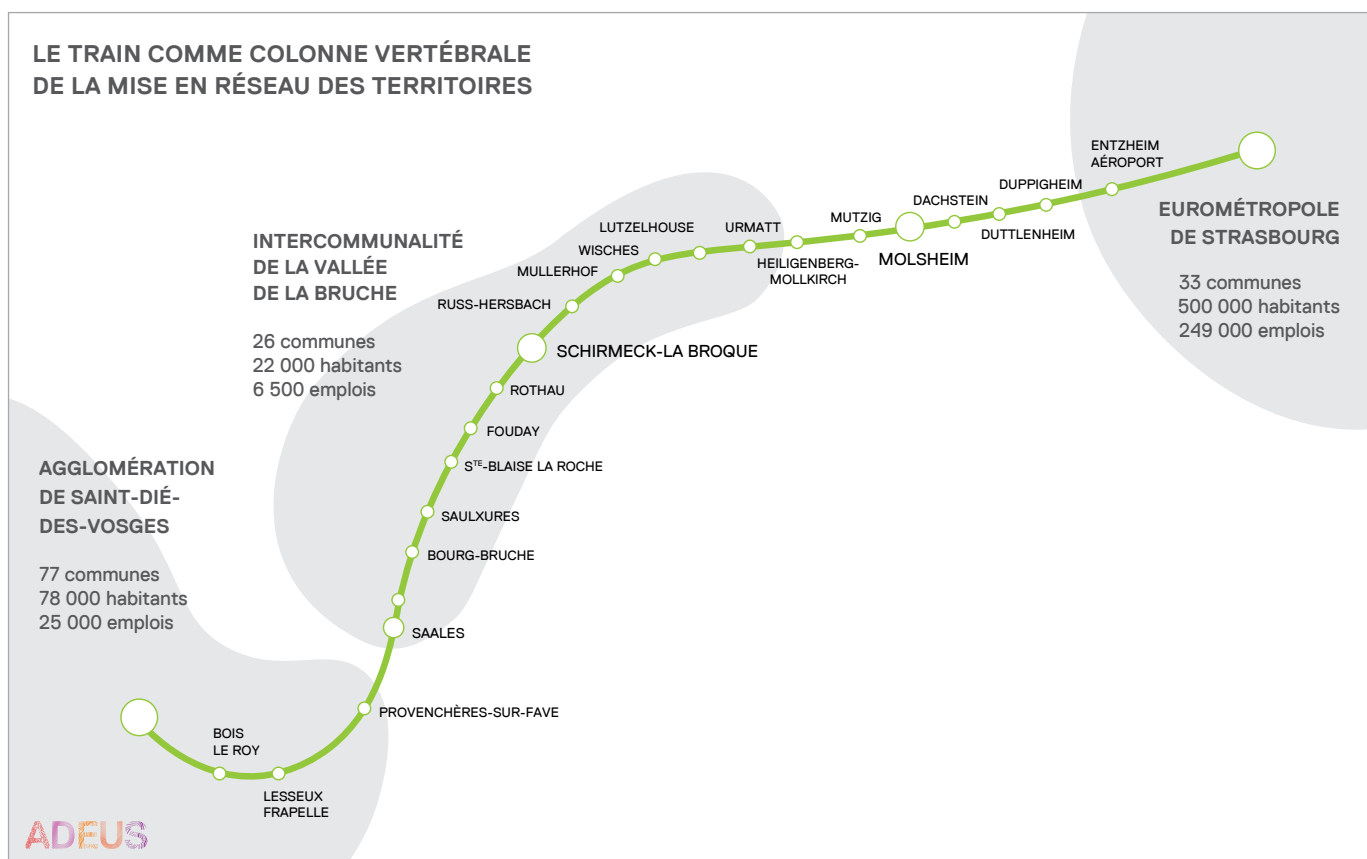
Situé à proximité de la métropole strasbourgeoise, le territoire de la vallée de la Bruche entretient de fortes relations d'interdépendance avec l'Eurométropole : les jeunes fréquentent les établissements scolaires et universitaires, beaucoup d'habitants y travaillent et ceux de l'Eurométropole fréquentent la vallée pour leurs loisirs

(domaine skiable du Champ du feu par exemple) ou s'y rendent le week-end.

Strasbourg et Saint-Dié-des-Vosges sont distantes d'environ 100 km, soit 1h30 par la route ou par le train. La ville de Schirmeck est située à équidistance de ces deux points.

Les trois intercommunalités sont reliées par la ligne ferroviaire qui constitue un trait d'union entre Strasbourg et Saint-Dié-des-Vosges en passant par Schirmeck.

Cette liaison historique, qui demeure une des rares lignes transvosgiennes, est un support fondamental pour l'aménagement afin de renforcer les synergies que ces territoires entretiennent, tant sur le plan des échanges culturels, touristiques que professionnels.



Article 1: objet du contrat de réciprocité

Dans un contexte de forte interdépendance, le projet de contrat de réciprocité doit permettre de collaborer sur les grands enjeux de développement des trois intercommunalités pour :

- ➔ améliorer les conditions de vie des actifs en misant sur le télétravail ou sur la mobilité pour améliorer l'accès aux emplois et aux services ;
- ➔ optimiser l'offre en transports collectifs ;
- ➔ rendre le territoire plus attractif pour y attirer des actifs et des entreprises et répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs du territoire ;
- ➔ trouver des débouchés pour les filières locales, notamment le bois et l'agriculture.

Article 2: les axes de coopération

Les actions sont regroupées autour de quatre thèmes prioritaires.

La « vie des gens » et la mobilité

L'objectif principal est d'inciter des familles à s'installer ou à pouvoir rester dans la vallée, en cernant mieux les moteurs d'attractivité, en particulier pour les familles ayant des enfants. Il s'agit notamment de vérifier et approfondir les attentes des familles qui habitent dans la vallée, de valoriser et d'optimiser le temps de mobilité en train vers la métropole, de faciliter les déplacements domicile-travail en soirée, de l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation,

de promouvoir le coworking ou le télétravail, de requalifier l'habitat, de renforcer l'attractivité de la ligne TER et de mailler les mobilités autour de la ligne TER.

Le tourisme et les loisirs

Le développement du tourisme et particulièrement celui de proximité est un enjeu essentiel pour la vallée afin de lui redonner une image positive auprès des habitants de la région et de l'espace métropolitain. Il s'agit notamment de rendre lisible l'offre de loisirs dans la vallée, de communiquer sur l'offre globale en matière de culture et de patrimoine, d'en valoriser l'accès par le train et de favoriser les rencontres entre les trois intercommunalités.

L'agriculture de montagne

Deux pistes seront plus particulièrement étudiées : l'observation du foncier en lien avec les communes, les chambres et la SAFER en perspective de faciliter les successions, et l'installation de jeunes agriculteurs et l'évolution de l'agriculture vers des filières courtes.

Les filières industrielles

Il s'agit de structurer une filière locale pour le bois de construction et en assurer la communication, de développer un partenariat avec l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois d'Épinal et de répondre aux difficultés des employeurs de la vallée à recruter.

Le comité de pilotage pourra proposer des évolutions du dispositif de réciprocité en fonction des besoins exprimés par les élus des trois intercommunalités.



Article 3 : les actions prioritaires de coopération pour 2019-2020

Cinq actions, parmi la vingtaine d'actions étudiées, sont retenues en priorité pour la période 2019-2020.

Thème vie des gens, mobilité

⇒ Action 1 : entretiens mobilité, modes de vie et habitat en vue notamment d'améliorer l'usage de la ligne TER

Cette action préparatoire doit permettre de mieux comprendre les besoins des habitants des vallées, usagers ou non du TER, afin d'améliorer l'attractivité de la ligne ferroviaire. À terme, cette base de connaissance pourrait permettre de développer des actions ciblées renforçant les politiques publiques en matière de mobilité, logement, accès aux équipements et services ou de développement durable.

Thème tourisme, loisirs

⇒ Action 2 : le train comme remontée mécanique pour les loisirs urbains

L'action doit permettre de mutualiser l'offre tourisme-loisirs à l'échelle des trois intercommunalités et de faire du train une porte d'entrée et un point de diffusion pour découvrir la vallée de la Bruche ; il s'agit de valoriser les atouts de la vallée (offre existante portée par l'office de tourisme) en termes de tourisme et de loisirs urbains et, inversement, de permettre aux habitants des vallées de venir dans les agglomérations ; valoriser l'image « Strasbourg-Vosges » et optimiser le train le week-end en contribuant aux politiques air-climat-énergie et en réduisant la pollution et les embouteillages.

⇒ Action 3 : le train du Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges (FIG)

L'objectif est de promouvoir et de valoriser le Festival International de Géographie en faisant du train un vecteur de communication, premier pallier pour développer d'autres actions visant à renforcer l'usage du train pour des motifs autres que le domicile-travail ; notamment, les week-ends, en faire un mode de transport efficace et abordable pour accéder aux espaces de nature et de loisirs pour les populations urbaines dans un sens, et dans l'autre sens comme un moyen d'accès privilégié aux équipements et aux fonctions métropolitaines pour les populations des vallées.

Thème agriculture de montagne

⇒ Action 4 : l'approvisionnement en circuit court avec les acteurs locaux

Il s'agit d'offrir de nouveaux débouchés aux produits de l'agriculture de montagne, de contribuer à la structuration de filières responsables et éthiques pour permettre aux producteurs de pérenniser leur activité ; en contribuant à développer une agriculture de massif (circuits courts, valorisation des produits, labellisation...) ; en s'inscrivant dans une démarche de plan alimentaire territorial (Saint-Dié-des-Vosges et Eurométropole) ; et enfin en rendant lisible la production de produits de montagne au regard de la demande des restaurateurs et entreprises de restauration pour structurer un maillon intermédiaire porté collectivement.

Thème filières industrielles

⇒ Action 5 : la rénovation bois, mise en réseau des différents acteurs

L'objectif est de faire des vallées la vitrine de la transition énergétique, en s'appuyant sur la filière bois et en valorisant les savoir-faire locaux ; le partage d'expériences peut être un premier pallier pour renforcer les réseaux d'acteurs, pour assurer des débouchés à la filière bois de construction en mobilisant autant que possible les entreprises, les scieurs locaux ou encore les commanditaires (promoteurs, bailleurs, collectivités, etc.), afin de promouvoir la filière bois et faire évoluer l'image des territoires de vallées vosgiennes comme des vitrines de la rénovation bois dans le cadre de la transition énergétique (projets pilotes, partenariats avec les grandes écoles, etc.).

En fonction de l'actualité et du contexte, le comité de pilotage pourra proposer des évolutions à ses actions prioritaires en fonction des besoins exprimés par les élus des trois intercommunalités.

Article 4 : la gouvernance du projet

Le comité de pilotage, constitué des représentants élus des trois intercommunalités, appuyés par leurs techniciens et l'Agence d'urbanisme de Strasbourg (ADEUS), est chargé d'approuver le programme de travail annuel et de prioriser les actions proposées, de s'assurer de l'avancement des actions et de valider les résultats obtenus, et de proposer de nouveaux axes de réciprocités.

Les comités techniques pourront associer, en fonction des thématiques retenues, les partenaires institutionnels (collectivités, chambres consulaires...), privés (employeurs, industriels) et associatifs nécessaires. Ils sont chargés de mettre en œuvre les orientations du comité de pilotage, de faciliter l'implication des partenaires et des acteurs du territoire.

Article 5 : le partage d'ingénierie

Les trois intercommunalités s'engagent à partager leur expertise pour développer de nouveaux projets ou de nouvelles politiques publiques dans leurs domaines de compétences.

En 2019, l'Eurométropole de Strasbourg met à disposition de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges les compétences de son service Géomatique et connaissance du territoire pour contribuer au développement du volet géomatique du Festival International de Géographie (FIG).

Article 6 : la durée de la convention de réciprocité

La convention est applicable jusqu'au 31 décembre 2020 ; elle sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des intercommunalités signataires.

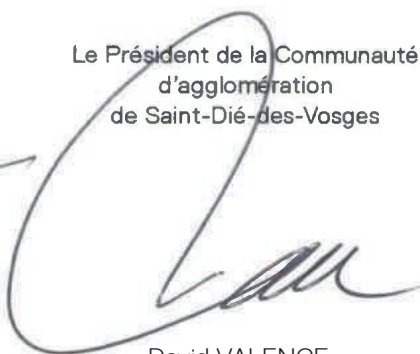
Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 5 octobre 2019

Le Président de l'Eurométropole
de Strasbourg



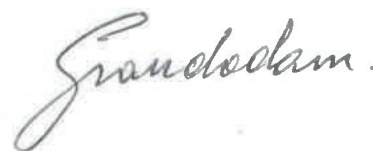
Robert HERRMANN

Le Président de la Communauté
d'agglomération
de Saint-Dié-des-Vosges



David VALENCE

Le Président de la Communauté
de communes
de la Vallée de la Bruche



Pierre GRANDADAM





Avec le soutien de :



© ADEUS - Septembre 2019

Les publications et les actualités de l'urbanisme
sont consultables sur le site de l'ADEUS

www.adeus.org